



PRÉPA AUX MÉTIERS DU SPORT

DOSSIER D'INSCRIPTION

ENCp



DOCUMENTS À FOURNIR

- ☐ Profil de l'apprenant.e (modèle joint) complété avec précision.
- ☐ 1 photo (à coller).
- ☐ Copie recto verso de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité en 2 exemplaires.
- ☐ Photocopie de la carte vitale.
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité : à demander auprès de votre assurance habitation.
- ☐ Certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives datant de moins d'un an à l'entrée en formation : seul le modèle joint est valable (page 6).
- ☐ Attestation sur l'honneur (pages 7-8).
- ☐ Autorisation de droit à l'image signée (page 9).
- ☐ Attestation d'hospitalisation et soins d'urgence (page 10).
- ☐ Autorisation parentale (exclusivement pour les mineurs) (page 11).

Merci d'envoyer votre dossier d'inscription complet à l'adresse e-mail suivante : **formation.rennes@encp.fr**

Pour toute demande de renseignements supplémentaires concernant le processus de candidature, vous pouvez nous contacter au **02 99 30 06 81**.

1 - Identité

Photo à coller

Numéro de sécurité sociale :

3

PROFIL DE L'APPRENANT.E

3 - Situation avant l'entrée en formation

☐ Demandeur d'emploi

Adresse de votre agence Pôle Emploi :

Coordonnées de votre conseiller Pôle Emploi (nom, prénom, adresse mail, téléphone) :
.....
.....

Percevrez-vous des allocations chômage pendant la formation ?

☐ Oui ☐ Non (droits épuisés ou aucun droit)

Numéro d'identification Pôle Emploi :

Date d'inscription à Pôle Emploi :

☐ En emploi / en activité

Statut :

☐ Salarié du privé ☐ Salarié du public ☐ Autre, précisez :

Contrat :

☐ CDI ☐ CDD ☐ Autre, précisez :
☐ Temps plein ☐ Temps partiel

☐ Étudiant

Cursus suivi :

☐ Autre, précisez :
.....

PROFIL DE L'APPRENANT.E

4 - Inscription PRÉPA aux métiers du sport

☐ Je confirme et certifie souhaiter intégrer la PRÉPA aux métiers du sport à l'ENCP de Rennes.

Avez-vous été parrainé.e par l'une de vos connaissances pour entrer en formation à l'ENCP ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

Si oui, merci de nous fournir le nom, prénom et l'adresse mail de votre parrain/marraine.

.....

Avez-vous besoin d'un accompagnement spécifique durant les phases d'enseignement à l'école ou en entreprise ?

☐ Oui ☐ Non

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e) ,

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné à ce jour,

M. ou Mme ,

Et avoir constaté qu'il ou elle ne présente aucune contre-indication à la pratique
et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives.

Le

À

Signature et cachet du médecin :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur :

- Ne faire l'objet d'aucune condamnation listée à l'article L 212-9 du code du sport.
- Avoir pris connaissance qu'une personne condamnée pour crime ou délits mentionnés à cet article est dans l'incapacité d'encadrer une activité physique ou sportive, à titre rémunéré ou bénévole.

Article L212-9

Modifié par LOI n°2016-457 du 8 mars 2024 - art. 1

I. – Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, ou aux articles L. 223-1 et L. 322-7, ni intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives mentionnés à l'article L. 322-1 s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :

1° Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ;

2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;

3° Aux chapitres III, IV, V et VII du dit titre II ;

4° Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;

5° Au chapitre IV du titre II du même livre III ;

6° Au livre IV du même code ;

7° Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;

8° Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ;

9° Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure ;

10° Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.

I bis. – Le contrôle annuel des incapacités mentionnées au I du présent article est assuré par la délivrance du bulletin n° 2 du casier judiciaire dans les conditions prévues à l'article 776 du code de procédure pénale et par l'accès aux informations contenues dans le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes dans les conditions prévues à l'article 706-53-7 du même code.

En cas de condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de chose jugée pour une infraction constituant, selon la loi française, un crime ou l'un des délits mentionnés au I du présent article, le tribunal judiciaire du domicile du condamné, statuant en matière correctionnelle, déclare, à la requête du ministère public, qu'il y a lieu à l'application de l'incapacité d'exercice prévue au présent article, après constatation de la régularité et de la légalité de la condamnation, l'intéressé dûment appelé en chambre du conseil.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Les personnes faisant l'objet d'une incapacité d'exercice peuvent demander à en être relevées dans les conditions prévues à l'article 132-21 du code pénal ainsi qu'aux articles 702-1 et 703 du code de procédure pénale. Cette requête est portée devant la chambre des appels correctionnels de la cour d'appel dans le ressort de laquelle le requérant réside lorsque la condamnation résulte d'une condamnation étrangère et qu'il a été fait application du deuxième alinéa du présent I bis.

Par dérogation à l'article 133-16 du code pénal, les incapacités prévues au présent article sont applicables en cas de condamnation définitive figurant au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes même si cette condamnation n'est plus inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire.

II. – En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

III. – En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive s'il a été définitivement condamné par le juge pénal pour crime ou délit à caractère terroriste.

Le

À

Signature :

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) autorise ou n'autorise pas
(rayer la mention inutile)

l'ENCP à utiliser mon image pour la promotion de l'établissement et pour toutes
ses productions sur les différents supports de communication connus ou à venir.

☐ OUI

☐ NON

Le

À

Signature précédée de la mention
« bon pour autorisation »

Signature :

ATTESTATION D'HOSPITALISATION ET SOINS D'URGENCE

Je soussigné(e), M. ou Mme :

☐ autorise

☐ n'autorise pas

- ☐ À me faire hospitaliser en cas d'urgence,
- ☐ À me faire prendre en charge par un service d'urgence (pompiers, samu....)
- ☐ À me faire soigner dès que mon état physique le nécessite,
- ☐ À me faire transporter aux urgences, suivant la gravité de la blessure, pour que puisse être pratiquée toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Numéro de téléphone :

Avez-vous des allergies : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquelles :
.....
.....

Avez-vous une contre-indication médicale : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquelles :
.....
.....

Le

À

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

uniquement pour les mineurs

Je soussigné(e) Père - Mère - Tuteur
(Rayer les mentions inutiles)

Adresse :

Code postale : Ville

Numéro de téléphone :

Autorise mon enfant :

Nom : Prénom :

À s'inscrire à la formation «Préparation aux métiers du sport».

J'autorise, le cas échéant, le responsable de formation à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence dans la mesure où les circonstances obligeraient à un recours hospitalier ou clinique.

J'autorise également mon enfant à se déplacer en dehors du centre de formation pour toutes activités en lien avec la formation.

Pour faire valoir ce que de droit,

Le

À

Signature :